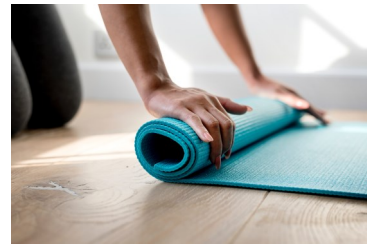


Certificat de Qualification Professionnelle
ALS-AGÉE

Animateur de Loisir Sportif :
Option: *Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression*



Du 27 septembre 2019 au 28 février 2020
Draguignan



Le CQP ALS AGEE est un diplôme de la branche professionnelle du sport qui permet d'exercer à titre professionnel, contre rémunération, le métier d'animateur sportif professionnel dans les conditions suivantes :

- Uniquement pour donner des cours collectifs.
- Pour des cours appartenant aux catégories suivantes : «renforcement musculaire», «techniques douces» (stretching, gymnastique...), «expression», «techniques cardio».

Contenu de la formation : 163 heures

105h de formation, 5h de positionnement, 3h de certification et 50h en structure d'alternance.

Participer à la vie de l'association: décrire le fonctionnement de la structure; se positionner parmi les acteurs de l'environnement sportif; distinguer les obligations légales de l'employeur/de l'animateur sportif.

Encadrer tous les publics: distinguer les caractéristiques des différents publics; différencier les comportements à tenir pour chaque public; repérer les capacités et limites des publics en utilisant différents outils d'évaluation; alimenter la motivation des pratiquants.

Préparer une action d'animation: délimiter le rôle de l'animateur de loisir sportif; construire une séquence, une séance, un cycle d'animation sportif; s'appuyer sur des connaissances scientifiques; respecter les logiques et les fondamentaux des activités.

Animer, encadrer une action d'animation: énoncer, démontrer, répéter les consignes de sécurité; adapter la pédagogie au public; adapter le contenu aux comportements.

Tarifs *:

1800.00 euros (tarif pour les stagiaires ne bénéficiant pas de prise en charge OPCO)

1300.00 euros (tarif réservé aux titulaires d'une licence *Sport pour Tous*SpT année N-1 et N)

2700.00 euros (tarif pour les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge OPCO)

Prérequis de la formation :

- Être âgé(e) au minimum de **18 ans**.
- Être **titulaire du PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).
- Présenter une **attestation de pratique** d'activités sportives dans une même famille d'activités d'une durée minimale de **140h dans les 3 dernières années** précédant l'inscription.
- Présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités sportives.

*Le CDOS est une association loi 1901 non assujettie à la TVA. L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux membres des comités départementaux et associations adhérents au CDOS du Var et aux porteurs d'une licence sportive. Les frais de participation demandés sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite. Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'assemblée générale.